

---

**De :** E-Gestion [mailto:webmaster@e-gestion.ch]

**Envoyé :** mercredi, 8. octobre 2008 17:31

**Objet :** Newsletter N°9 / Octobre 2008

## Newsletter n° 9 / Octobre 2008

### ASSURANCES

#### Nouvelles collaborations

Afin de respecter les directives de la LSA, nous avons l'obligation de vous informer de nos nouvelles collaborations.

En complément aux 35 compagnies avec lesquelles nous collaborons, nous avons le plaisir d'élargir notre palette de prestataires de services.

SSO : Spécialiste de la prévoyance des dentistes

PAT-LPP: Spécialiste de la prévoyance des médecins, dentistes et vétérinaires.

ASMAC : Spécialiste de la prévoyance des médecins, dentistes et vétérinaires.

#### Assurance maladie individuelle

Dans le cadre de la fidélisation de son personnel, plusieurs entreprises ont mis sur pied des contrats cadre pour les assurances complémentaires. Sachez profiter de notre expérience dans ce domaine.

#### Caisse maladie

Les compagnies ont communiqué leurs tarifs 2009 définitifs début octobre. Nous sommes à votre entière disposition pour un comparatif rapport qualité/prix.

#### Adaptation des rentes AVS/AI et des montants-limites dans la prévoyance professionnelle

Le Conseil fédéral a décidé d'adapter les rentes AVS/AI à l'évolution économique au 1er janvier 2009. Les rentes AVS/AI augmenteront de 3,2 %, de même que les montants destinés à la couverture des besoins vitaux des prestations complémentaires et les montants-limites permettant de fixer le salaire coordonné dans la prévoyance professionnelle. Le Conseil fédéral a également adapté les montants des allocations pour perte de gain et de maternité.

Nouvelle rente maximum pour célibataire	CHF 27'360.--/an	soit CHF 2'280.--/mois
Nouvelle rente minimale pour célibataire	CHF 13'680.--/an	soit CHF 1'140.--/mois
Montant maximal pour couple	CHF 41'040.--/an	soit CHF 3'420.--/mois

## **LPP**

Salaire minimal annuel	CHF 20'520.—
Salaire coordonné minimum	CHF 3'420.—
Déduction de coordination	CHF 23'940.—
Limite supérieure annuelle	CHF 82'080.—

## **IMMOBILIER**

### **Investissement immobilier**

A plusieurs reprises, notre société a regroupé différents investisseurs afin d'acquérir des immeubles de rendement. On arrive ainsi à réunir une somme importante et de ce fait le choix des objets se révèle plus sûr et de meilleure qualité. Le rendement sur fonds propres est ainsi supérieur à 10% et ce tout en conservant un risque très limité.

## **FISCALITE**

### **Déductibilité fiscale pour les énergies alternatives**

A partir du 1er janvier 2009, les investissements destinés à des installations pour la production de chaleur ou d'électricité au moyen d'énergies renouvelables (énergie solaire, géothermie, énergie éolienne et biomasse) seront intégralement déductibles du revenu, quel que soit le temps écoulé depuis l'acquisition de l'immeuble et ne seront pas pris en compte dans le calcul de l'estimation cadastrale.

### **Déduction pour les enfants à charge**

Dès le 1er janvier 2008, les déductions pour les enfants ont augmenté. Pour ses enfants mineurs, à la fin de la période fiscale ou de l'assujettissement, ainsi que pour ses enfants majeurs poursuivant un apprentissage ou des études, le contribuable peut déduire:

	Maximum	Minimum
1er enfant	CHF 5'500.—	CHF 4'500.—
2ème enfant	CHF 6'000.—	CHF 5'000.—
3ème enfant et suivants	CHF 6'500.—	CHF 5'500.—

### **Frais de garde**

Les frais de garde des enfants de moins de 12 ans supportés sont déductibles pour la part qui excède le 5% du revenu net imposable. La déduction ne peut être supérieure à CHF 3'000.00 par enfant. Les frais de garde par des membres de la famille ou des personnes proches ne sont pas déductibles.

### **Prévoyance après 65 ans**

Autre nouveauté, dès le 1er janvier 2008, les personnes encore actives professionnellement et ayant passé l'âge de la retraite AVS, soit 65 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes, peuvent continuer de cotiser au pilier 3a et donc déduire ces montants de leurs revenus. Cette possibilité est accordée jusqu'à maximum 5 ans après l'âge de la retraite AVS.

Pour de plus amples informations sur les possibilités concrètes de prolonger des contrats de prévoyance existants ou de conclure de nouvelles solutions, demandez conseil à nos spécialistes.

### **Intérêts moratoires**

Les intérêts moratoires à 10%, c'est fini. En effet, le recours d'un juriste chaux-de-fonnier a abouti et l'administration a dû revoir son taux à la baisse, soit à 5.5%

## **Révision**

Dès le 1er janvier 2008 est entré en vigueur le nouveau droit de la révision. Voici les points essentiels de ce nouveau droit :

- L'obligation de contrôle ne dépend plus de la forme juridique de l'entreprise, mais de sa grandeur et de son importance.
- Différenciation entre « contrôle ordinaire » et « contrôle restreint ».
- Jusqu'à une certaine grandeur, les PME peuvent se contenter d'un « contrôle restreint ».
- Ceci demeure inchangé : aucune obligation de contrôle pour les sociétés de personnes.

Les petites PME pourront renoncer à un contrôle (opting-out) si elles satisfont aux conditions en vigueur pour le « contrôle restreint », qu'elles emploient moins de 10 personnes à temps complet et que tous les actionnaires renoncent expressément au contrôle. Cela posera néanmoins certains problèmes :

- Crédibilité diminuée
- Sécurité réduite
- Aucune analyse critique des résultats
- Ignorance des possibilités générales d'amélioration et d'optimisation fiscale.

### **Nouveaux montants déductibles**

Suite à l'adaptation des rentes au 1er janvier 2009, les déductions admises dans le 3ème pilier seront de :

Personnes affiliées à la LPP	CHF 6'566.—
Indépendants	CHF 32'832.—

## **GESTION D'ENTREPRISE**

### **Création, domiciliation et suivi**

A la demande de nombreux clients, nous avons mis en place un concept qui va de la constitution de la société, en passant par la réservation du nom de domaine, au début de

l'activité dans ses propres locaux. Une fois la société créée, nous restons à ses côtés pour la soutenir dans toutes les démarches liées à l'exploitation de l'entreprise.

### **Nouveaux statuts de la Sàrl / SA**

De nombreuses sociétés ont déjà adapté leur statut aux nouvelles exigences légales. N'hésitez pas à nous contacter pour vous soutenir dans cette tâche.

## **PLANIFICATION FINANCIÈRE**

Au vu des nombreuses expériences très positives, nous pouvons vivement conseiller à tous nos clients soucieux de bien préparer leur retraite ou leur retraite anticipée de prendre contact avec notre spécialiste en planification financière pour optimiser encore cette année les aspects fiscaux et de prévoyance.

### **Rachats d'années dans la caisse de pension**

Afin de réduire votre charge fiscale et d'augmenter votre prévoyance, il peut être intéressant d'effectuer des rachats dans votre caisse de pension – ou de vous affilier à une caisse de pension, si vous êtes indépendant. Nous sommes à votre disposition pour étudier les solutions adaptées à votre situation personnelle.

## **NEWS E-GESTION**

### **E-Gestion Léman SA : Filiale de E-Gestion SA**

E-Gestion est maintenant plus proche de Lausanne et de la Riviera Vaudoise. M. Bruno Truchement est responsable de la nouvelle filiale de E-Gestion située dans le très joli village de St-Sulpice.

### **E-Gestion in English**

Le site Internet d'E-Gestion est disponible dès à présent également en anglais.

### **Changement de nom**

Suite à son mariage en septembre, notre spécialiste en planification financière, Madame Christine Calvino a changé de nom et s'appelle dorénavant Christine Mitterdorfer. Sa nouvelle adresse email valable dès à présent est : [c.mitterdorfer@e-gestion.ch](mailto:c.mitterdorfer@e-gestion.ch).

### **LBA**

De par nos différentes activités, E-Gestion est soumise au contrôle LBA (Loi sur le blanchiment d'argent) lequel a été passé avec succès.

### **Team NewWave devient Team Parmigiani**

Cette année encore nous avons pu vibrer aux exploits de notre bateau qui est devenu le TEAM Parmigiani. 2ème du Bol d'Or (vainqueur dans sa catégorie) et 2ème du Safran Speed tour 2008. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de l'année 2009.

**Festi'neuch**

Nous sommes fiers d'avoir pu parrainer cette manifestation et vous informons que les dates de l'année prochaine sont déjà connues : 4-5-6 et 7 juin 2009. Soyez nombreux à pré réserver vos billets et à soutenir cet événement culturel neuchâtelois devenu incontournable.

**Marché de Noël à Auvernier**

Présent dès sa création, nous participerons à nouveau cette année à cette magnifique manifestation qui aura lieu le vendredi 5 et le samedi 6 décembre. Cette année nous sommes fiers de soutenir la fondation « Ecole romande pour chiens-guides d'aveugles » /

[www.chienguide.ch](http://www.chienguide.ch)

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

E-Gestion SA  
Centre de compétences  
Rte de la Gare 36  
CH-2012 Auvernier

Tél. +41 32 732 9000

Fax +41 32 732 9009

[contact@e-gestion.ch](mailto:contact@e-gestion.ch)

[www.e-gestion.ch](http://www.e-gestion.ch)